

## Communiqué de presse

20 janvier 2026

### Victor Alonso rejoint le Collège de la Commission de régulation de l'énergie

Sur proposition de Madame Naïma MOUTCHOU, ministre des Outre-mer, Monsieur Victor ALONSO a été nommé par décret du Président de la République membre du collège de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) à compter du 20 janvier 2026. Au sein du collège de la CRE, Victor ALONSO sera particulièrement mobilisé sur les enjeux des zones non interconnectées (ZNI), qu'il a pu appréhender à plusieurs reprises au long de son parcours.

Diplômé de l'école Polytechnique (promotion 2005) et ingénieur en chef du corps des mines, Victor ALONSO démarre sa carrière en 2011 au sein de la DREAL Midi Pyrénées où il est chef du service des risques technologiques et de l'environnement industriel.

Il rejoint ensuite en 2015 la Direction du Budget où il exerce les fonctions d'Adjoint au Chef de bureau en charge de l'énergie. Il y prépare notamment les conseils d'administration d'Areva, du CEA, de l'ANDRA, de l'IRSN et de l'IFFPEN. Il contribue également à la réforme de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et à l'évaluation de l'impact sur les finances publiques de la loi de transition énergétique pour une croissance verte, de la programmation pluriannuelle de l'énergie ou encore des charges pour le démantèlement nucléaire.

En 2017, il devient Directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie au sein du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC). A ce titre, il pilote l'élaboration de la stratégie minière et de transition énergétique pour le territoire et exerce la tutelle sur l'opérateur électrique calédonien, Enercal (fixation des tarifs d'électricité et de la rémunération des distributeurs et producteurs, instruction des appels d'offres EnR,...).

En 2020, il occupe le poste de Directeur adjoint de la Mission innovation, numérique et territoires à la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer du ministère des Transports.

En 2021, il intègre la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur en tant que Directeur général adjoint en charge des Transports, de la mobilité et des grands équipements. Il y a notamment piloté la première mise en concurrence de la SNCF sur l'activité TER.

**Contacts presse :** [presse@cre.fr](mailto:presse@cre.fr)

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !